



règlement de copropriété

Par **syndic calypso bénévole**, le **24/06/2019** à **10:07**

Bonjour,

Est-il possible de refaire un règlement de copropriété à partir de deux existants ?

Soit, une résidence avec deux bâtiments. Un construit en 2009 et l'autre en 2015 avec chacun son propre règlement de copropriété et des servitudes.

Si oui, avez vous une idée du prix pratiqué ?

Par **santaklaus**, le **24/06/2019** à **11:25**

Bonjour,

C'est possible, le règlement désignant celui de 2009 bâtiment A et celui de 2015 Bâtiment B et si des équipements sont communs à cette résidence.

Quant au prix, seul un notaire peut vous faire une évaluation de ses honoraires et de la possibilité d'englober dans un seul et même règlement de copropriété les deux précédents.

SK